

IP 76 - INTERIM & PLACEMENT
 11 RUE HENRI MESSENGER
 76330 ND DE GRAVENCHON
 sarl au capital de 100.000 EUR
 TEL 02.32.84.02.35 FAX 02.32.84.05.82
 SIREN 491625802 APE:7820Z URSSAF : LE HAVRE
 Caution Bancaire : SOCAMETT 2 rue de Penthièvre 75008 PARIS

Contrat de mission temporaire



Contrat **27391** Initial Semaine 25.2026

Cliant	INTERIM QUALITE FORMATION
	11 RUE HENRI MESSENGER
	76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE

Interimaire	DIENG ABDOULAYE FRANKY
	11 RUE EDOUARD VAILLANT
	76610 LE HAVRE

N° Client	INTER
Contact	SIEMO
Lieu Mission	FORHOM CITY PRO:71 RUE HENRI GAUTIER 44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE
Moyen Acces	VL
Siret	49162580200062 Naf 7820Z
Effectif	: 1 à 4 sal. DuréeColl: Org.tps travail :

N° Matricule	4790
Nationalité	sénégalaise
N° Séc. Soc.	1820899341186/43
Né(e) le	29/08/1982 à DAKAR SENEGAL
Qualification	Monteur echafaudages (Non cadre) Pcs:624d
Titre Profession	C.Séjour:756D6LQER 14/11/2030

Motif	Formation
--------------	-----------

Justificatif	FORMATION AU CONTROLE ET PORT DU HARNAIS & FORMATION AU CONTROLE DES MOYENS D ACCES POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR
---------------------	--

Dates	19/06/2026 au 19/06/2026 inclus *
--------------	-----------------------------------

Caractéristiques du poste	CONTROLE ET PORT DU HARNAIS / CONTROLE DES MOYENS D ACCES POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR
----------------------------------	--

Durée hebdo	7,00 Hrs	Période d'essai	2 JT
Horaires	08h30-12h00 13h00-16h30		
Retraite	: REUNICA 154 rue A.France 92599 LEVALLOIS PERRET Cedex		
* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31			

Risques professionnels	Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
Référence de commande	FORHOM CITY PRO
Salaires de référence	13,00 Eur NON CADRE

Suivi individuel renforcé dans l'EU (Art L.1251-22 CT) :	Non
---	-----

Facteurs pénibilité:	Non
-----------------------------	-----

Payé	
Taux horaire payé (brut)	13,00 Eur/H
Icp:10% DEMANDE D'ACOMPTE AVANT LE MARDI MIDI / PAYE LE 11 DU MOIS SUIVANT Adr.V.M.:SANTRA PLUS 29 BIS RUE THIERS 76170 LILLEBONNE	

* Le soussigné certifie être libre de tout engagement, accepte la mission proposée aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso. * L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve des interdictions fixées aux articles L.1251-36 39 et 40, et L.1244-3 et 4 du code du travail. * Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier. * Il peut vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation PÔLE EMPLOI. * L'intérimaire autorise l'ETT à pratiquer un abattement pour frais professionnels prévu par l'arrêté du 20/12/2002, si sa profession est visée à l'art. 5 de l'annexe 4 du CGI au titre de l'année sociale en cours. L'intérimaire peut y renoncer par écrit, sa demande étant prise en compte au 1er jour de l'année sociale suivant sa renonciation * En cas de changement d'adresse, l'intérimaire s'engage à nous le signaler sous 48 heures.* L'intérimaire atteste avoir reçu la DUE, la notice et le bulletin de désignation des bénéficiaires relatifs au contrat de prevoyance GAN
 Adr.V.M.:SANTRA PLUS 29 BIS RUE THIERS 76170 LILLEBONNE

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine le 15/06/2026
 IP 76 - INTERIM & PLACEMENT
 11 RUE HENRI MESSENGER
 76330 ND DE GRAVENCHON
 TEL 02.32.84.02.35
 FAX 02.32.84.05.82



Contrat à retourner à l'ETT signé sous 48 H.

Signature de l'intérimaire LE HAVRE le 15/06/2026